

La réforme du système parlementaire selon René Lévesque

«On sera toujours aux prises avec le bon vieux système parlementaire à la britannique : le gouvernement faisant partie intégrante d'un parlement soi-disant souverain, mais en réalité, ficelé par la ligne de parti et asservi à toutes fins utiles à la dictature effective du cabinet du premier ministre et de son entourage» (*Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 18 février 1970)

L'alternative? Un régime présidentiel : «Un régime présidentiel, fondamentalement, c'est la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir parlementaire. Le premier est alors détenu par un vrai président, élu par tous les citoyens pour gouverner et administrer, avec droit de choisir son cabinet n'importe où dans la société et non plus seulement parmi les effectifs forcément restreints d'un groupe parlementaire. Une fois débarrassé de cette encombrante présence gouvernementale, le Parlement peut alors se revaloriser sérieusement et non plus pour rire. Il a le loisir et la liberté de se désencarcener des politiques partisans mesquines, d'assumer pleinement et professionnellement son rôle de législateur, de scrutateur des comptes publics et de contrepoids populaire à la puissance exécutive.» (*Le Clairon de Saint-Hyacinthe*, 18 février 1970)

«Avec les adaptations qui peuvent être faites, je crois que dans le cas d'un petit peuple comme celui du Québec, le système présidentiel serait fort probablement le système le plus efficace et le plus conforme à la démocratie politique». (*Maintenant*, n.60, décembre 1977).

Note : Ces textes sont extraits du livre de André Larocque, Le Parti de René Lévesque, un retour aux sources (Fides), un livre indispensable pour comprendre la vision démocratique de René Lévesque.